

SEPIAM FUNDS

Société d'investissement à capital variable
Sous forme de Société par Actions Simplifiée
Siège social : 39 rue Marbeuf – 75008 PARIS
RCS Paris 837 832 120

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 juin 2023

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC
2. Changements intéressant l'OPC
3. Rapport de gestion
4. Informations réglementaires
5. Direction de la société
6. Information concernant les mandataires sociaux
7. Certification du Commissaire aux comptes
8. Comptes de l'exercice

RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 OCTOBRE 2023

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 juin 2023 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et approbation des comptes annuels dudit exercice, quitus au Président ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Produit

Nom du produit : EUROPE SMALL CAPS compartiment de la SICAV SEPIAM FUNDS

Part : A

ISIN : FR0013298551

Description : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers

Nom de l'initiateur : Montségur Finance S.A.S, 39 rue Marbeuf, 75008 Paris, France. Montségur Finance est une société de gestion agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Montségur Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés. Appelez-le +33 (0)1 85 74 10 00 pour de plus amples informations.

Site internet : www.montsegur.com

Date de production du document d'informations clés : 19/06/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM).

Objectif Le Compartiment Europe Small Caps vise à surperformer le marché des actions européennes sur le long terme et rechercher une performance supérieure à 7% (nette de frais de gestion) en rythme annuel moyen sur la durée de placement recommandée au travers d'une sélection de titres de type discrétionnaire. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique, qu'au niveau sectoriel, la composition d'un indicateur de référence.

Le Compartiment investit principalement dans des petites ou très petites sociétés dont la capitalisation est pour l'essentiel inférieure à 1,5 Milliard d'euros. La première étape consiste à filtrer l'univers d'investissement grâce à des critères divers et complémentaires que sont : des filtres de liquidité, des filtres géographiques, des filtres sectoriels. Cela conduira à une liste de valeurs investissables de plusieurs centaines de titres. L'analyse macroéconomique constituera le second volet du processus d'investissement : la détermination du cycle économique et de sa dynamique ainsi que l'orientation de la politique monétaire permettra de déterminer des paris sectoriels et des zones géographiques à privilégier. La dernière étape est fondée sur l'analyse quantitative et qualitative des entreprises avec des critères tels que la croissance, la rentabilité et la valorisation qui permettent de pouvoir identifier des sociétés présentant un potentiel de plus-values significatif selon l'équipe de gestion.

Le Compartiment respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- A 100% en liquidités ou produits monétaires durant la période de souscription initiale (du 14/02/2018 au 23/02/2018)
- De 60% à 100% sur les marchés actions de petites et très petites capitalisations, de tous secteurs dont :
- 60% minimum sur les marchés actions de l'Union Européenne
- De 0% à 25% en titres de créances ou instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs publics issus de la zone euro ou libellés en euro dans des titres dont la notation est au

minimum « investment grade » selon l'échelle d'au moins une agence de notation ou de qualité équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

- De 0 à 10% en OPC français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R 214-13 du code Monétaire et Financier
- De 0 à 25% au risque de change sur les devises hors Union Européenne

Le Compartiment peut intervenir de manière discrétionnaire sur les marchés à terme réglementés, organisés, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de change (risque de change uniquement en couverture). Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net du Compartiment à compter du 26/02/2018.

Durée : Le fonds a été créé le 14 février 2018 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation

Investisseurs de détail visés : Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur ainsi que de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience ainsi que de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) avant 12 heures, auprès de notre centralisateur Caceis Bank et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur incluent notamment :

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Risque de liquidité : ce risque s'applique aux titres dont le volume de transactions est faible et pour lesquels il est plus difficile de trouver à tout instant un acheteur ou un vendeur à un prix raisonnable, notamment lors de souscriptions ou de rachats importants par rapport à la taille du portefeuille.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



La durée de la période de détention recommandée est de 5 ans.

Si le fonds est libellé dans une monnaie différente de la monnaie officielle de son Etat de commercialisation, le rendement, s'il est exprimé dans la monnaie du pays de commercialisation, peut varier selon les fluctuations monétaires.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4190 EUR	2980 EUR
	Rendement annuel moyen	-58,1%	-21,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6950 EUR	6950 EUR
	Rendement annuel moyen	-30,5%	-7,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10940 EUR	13402 EUR
	Rendement annuel moyen	9,4%	6,03%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15970 EUR	19810 EUR
	Rendement annuel moyen	59,7%	14,7%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000,00 EUR par an.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds et d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

Que se passe-t-il si Montségur Finance n'est pas en mesure d'effectuer les virements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'Initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000,00 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	610 EUR	3450 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,1%	4,9% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,31% avant déduction des coûts et de 6,41% après cette déduction.

Composition des coûts		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2,0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	200 EUR
Coûts de sortie	0,0% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,82% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	282 EUR
Coûts de transaction	0,85% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	85 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	52 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans. Cependant, vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période, ou conserver l'investissement plus longtemps. Les rachats sont possibles quotidiennement. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations à formuler concernant ce produit, la conduite de l'initiateur vous pouvez utiliser différents moyens de communication : par e-mail à info@montsegur.com, par courrier 39 rue Marbeuf 75008 Paris ou par téléphone en composant le numéro (+33) 01.85.74.10.00. Dans tous les cas, vous devez clairement indiquer vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et expliquer brièvement la plainte. Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet www.montsegur.com.

Autres informations pertinentes

Lieu et modalités d'obtentions d'informations sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.montsegur.com

Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Politique de rémunération : la politique de rémunération de Montségur Finance, y compris la description des modalités de calcul des rémunérations et avantages de l'ensemble des collaborateurs et l'organe responsable de leur attribution est disponible sur le site internet : www.montsegur.com. Une copie papier est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion.

Informations pratiques : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

La responsabilité de MONTSEGUR FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « U.S. Person » et « U.S. Investors ».

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Produit

Nom du produit : EUROPE SMALL CAPS compartiment de la SICAV SEPIAM FUNDS

Part : B

ISIN : FR0013298544

Description : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers

Nom de l'initiateur : Montségur Finance S.A.S, 39 rue Marbeuf, 75008 Paris, France. Montségur Finance est une société de gestion agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Montségur Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés. Appelez-le +33 (0)1 85 74 10 00 pour de plus amples informations.

Site internet : www.montsegur.com

Date de production du document d'informations clés : 16/05/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM).

Objectif Le Compartiment Europe Small Caps vise à surperformer le marché des actions européennes sur le long terme et rechercher une performance supérieure à 7% (nette de frais de gestion) en rythme annuel moyen sur la durée de placement recommandée au travers d'une sélection de titres de type discrétionnaire. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique, qu'au niveau sectoriel, la composition d'un indicateur de référence.

Le Compartiment investit principalement dans des petites ou très petites sociétés dont la capitalisation est pour l'essentiel inférieure à 1,5 Milliard d'euros. La première étape consiste à filtrer l'univers d'investissement grâce à des critères divers et complémentaires que sont : des filtres de liquidité, des filtres géographiques, des filtres sectoriels. Cela conduira à une liste de valeurs investissables de plusieurs centaines de titres. L'analyse macroéconomique constituera le second volet du processus d'investissement : la détermination du cycle économique et de sa dynamique ainsi que l'orientation de la politique monétaire permettra de déterminer des paris sectoriels et des zones géographiques à privilégier. La dernière étape est fondée sur l'analyse quantitative et qualitative des entreprises avec des critères tels que la croissance, la rentabilité et la valorisation qui permettent de pouvoir identifier des sociétés présentant un potentiel de plus-values significatif selon l'équipe de gestion.

Le Compartiment respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- A 100% en liquidités ou produits monétaires durant la période de souscription initiale (du 14/02/2018 au 23/02/2018)
- De 60% à 100% sur les marchés actions de petites et très petites capitalisations, de tous secteurs dont :
- 60% minimum sur les marchés actions de l'Union Européenne
- De 0% à 25% en titres de créances ou instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs publics issus de la zone euro ou libellés en euro dans des titres dont la notation est au

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur incluent notamment :

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Risque de liquidité : ce risque s'applique aux titres dont le volume de transactions est faible et pour lesquels il est plus difficile de trouver à tout instant un acheteur ou un vendeur à un prix raisonnable, notamment lors de souscriptions ou de rachats importants par rapport à la taille du portefeuille.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

minimum « investment grade » selon l'échelle d'au moins une agence de notation ou de qualité équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

- De 0 à 10% en OPC français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R 214-13 du code Monétaire et Financier
- De 0 à 25% au risque de change sur les devises hors Union Européenne

Le Compartiment peut intervenir de manière discrétionnaire sur les marchés à terme réglementés, organisés, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de change (risque de change uniquement en couverture). Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net du Compartiment à compter du 26/02/2018.

Durée : Le fonds a été créé le 14 février 2018 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation

Investisseurs de détail visés : Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur ainsi que de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience ainsi que de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) avant 12 heures, auprès de notre centralisateur Caceis Bank et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



La durée de la période de détention recommandée est de 5 ans.

Si le fonds est libellé dans une monnaie différente de la monnaie officielle de son Etat de commercialisation, le rendement, s'il est exprimé dans la monnaie du pays de commercialisation, peut varier selon les fluctuations monétaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	2000 EUR -80,0%	2020 EUR -27,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6950 EUR -30,5%	6950 EUR -7,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10940 EUR 9,4%	13640 EUR 6,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	15970 EUR 59,7%	19810 EUR 14,7%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000,00 EUR par an.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds et d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

Que se passe-t-il si Montségur Finance n'est pas en mesure d'effectuer les virements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'Initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000,00 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	510 EUR	2640 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,1%	3,8% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,24% avant déduction des coûts et de 6,41% après cette déduction.

Composition des coûts		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2,0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	200 EUR
Coûts de sortie	0,0% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,82% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	182 EUR
Coûts de transaction	0,85% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	85 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	52 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans. Cependant, vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période, ou conserver l'investissement plus longtemps. Les rachats sont possibles quotidiennement. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations à formuler concernant ce produit, la conduite de l'initiateur vous pouvez utiliser différents moyens de communication : par e-mail à info@montsegur.com, par courrier 39 rue Marbeuf 75008 Paris ou par téléphone en composant le numéro (+33) 01.85.74.10.00. Dans tous les cas, vous devez clairement indiquer vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et expliquer brièvement la plainte. Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet www.montsegur.com.

Autres informations pertinentes

Lieu et modalités d'obtentions d'informations sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.montsegur.com

Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Politique de rémunération : la politique de rémunération de Montségur Finance, y compris la description des modalités de calcul des rémunérations et avantages de l'ensemble des collaborateurs et l'organe responsable de leur attribution est disponible sur le site internet : www.montsegur.com. Une copie papier est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion.

Informations pratiques : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

La responsabilité de MONTSEGUR FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « U.S. Person » et « U.S. Investors ».

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

- Evénements importants survenus au cours de l'exercice ou à intervenir après la clôture de l'exercice

Le prospectus et le DIC ont été modifiés pour prendre en compte :

- le changement de société de gestion le 31/12/22 suite à un rachat de la société Sepiam par Montségur Finance. Cela s'est traduit par un changement de domicile du siège social avec un transfert au 39 rue Marbeuf à Paris.
- une modification des frais administratifs du compartiment. Ces frais ont été rabaissés à 0.5% et leur assiette redéfinie avec un passage aux Frais de fonctionnement et autres services incluant notamment les frais d'enregistrement et de référencement, frais d'information clients et distributeurs, frais des données, frais de dépositaire, juridique ou de connaissance client

Une nouvelle part A a été lancée au premier semestre 2023 à destination notamment de la clientèle retail.

Un changement de gouvernance a eu lieu après la clôture de l'exercice. Suite à l'assemblée générale mixte du 11 août 2023, Montségur Finance a été nommée Président de la Sicav suite aux démissions de M. Damien Grulier et M. Yohan Kadri-Caillaux.

3. RAPPORT DE GESTION

L'actif net de la SICAV à la clôture de l'exercice du 30/06/2023 est de 10,268,314.98 euros.

Au 30/06/2022, la valeur liquidative de la Sicav part B s'établit à 1270,34 euros et celle de la part A 98.92 euros. Au cours de cette exercice, la performance de l'action part B a été de -1.3%.

Sur cette période, le taux de rotation du compartiment a été de 70% sur la période s'étalant du 30 juin 2022 au 30 juin 2023.

Sur la période, les actifs sous gestion ont progressé de près de 6 Millions d'euros, du fait notamment d'une collecte nette positive de 6,050,792.51 euros.

In fine, les actifs sous gestion de la SICAV sont passés de 4.1 Millions d'euros au 30 juin 2022 à 10.3 Millions d'euros au 30 juin 2023.

Environnement :

Les marchés financiers ont traversé de nombreuses zones de turbulences en 2022. Conflit russo-ukrainien, inflation, réponses des banquiers centraux et crise sanitaire n'ont fait qu'obstruer la visibilité d'investisseurs déjà hésitants. Pris de court après la brusque escalade des tensions entre la Russie et l'Ukraine, le parcours des indices a largement été impacté par la persistance du conflit et ses multiples conséquences économiques. Tandis que la hausse des prix de l'énergie alimentait déjà les pressions inflationnistes, les banquiers centraux ont par la force des choses été amenés à procéder à une réévaluation de leur politique monétaire.

Le retour de l'inflation aura marqué la fin de l'ère des taux d'intérêt au plancher. La vitesse et l'ampleur de la remontée des taux auront été assez exceptionnelles. La Banque Centrale américaine a procédé à une hausse de 425 bps de ses taux rien qu'en 2022 et a commencé à réduire la taille de son bilan. Mme Lagarde et la BCE auront réagi plus tardivement, en juillet 2022 en procédant à une hausse cumulée de 250 bps de ses taux

sur la même année. La Banque du Japon a fini pour sa part à s'ajuster en toute fin d'année en annonçant davantage de flexibilité dans sa politique de contrôle des taux permettant dorénavant au taux souverain 10 ans de fluctuer entre -0.5% à 0.5%. Seule Chine fait figure d'exception dans ce contexte, puisqu'elle a assoupli à plusieurs reprises sa politique monétaire.

Le premier semestre 2023 a continué à être marqué par de nouvelles hausses des taux directeurs des de part et d'autre de l'Atlantique mais on a également observé un retour de l'appétit pour le risques notamment sur les grandes capitalisations des pays développés. Ceci s'explique notamment par la bonne résistance de la croissance économique. La réouverture de la Chine suscite également beaucoup d'espoir même si la dynamique a pu décevoir certains investisseurs et le marché de l'emploi dans les pays développés reste résilient ce qui préserve la consommation. En Europe, la crise énergétique a également beaucoup perdu en intensité même si l'activité manufacturière souffre par exemple en Allemagne depuis plusieurs mois maintenant.

Le retour de l'optimisme a également été suscité par les commentaires très favorables des entreprises en matière d'intelligence artificielle et leurs apports éventuels en terme de gains de productivité. Elles ont également généralement publié des résultats supérieurs aux attentes du consensus aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. Il est vrai que bon nombre d'entreprises ont réussi à préserver leur marge grâce aux hausses des prix de ventes (« pricing power »).

Pourtant le premier semestre 2023 n'a pas été de tout repos. Les faillites de Silicon Valley Bank, Signature Bank, First Republic Bank ou encore Crédit Suisse ont nécessité l'intervention des autorités (comme par exemple la mise en place du Bank Term Funding Program aux Etats-Unis, garantie de dépôt.)

Un autre risque majeur a été d'ordre (géo)politique : nouvelles tensions sino américaines, plafond de la dette américaine, accord concernant les céréales ukrainiennes prolongé in extremis.

Au final, la volatilité sur le marché actions aura eu tendance à diminuer (en deçà de 15) et les primes de risque sur le crédit sont restées contenues.

Au niveau des devises, le différentiel de politique monétaire nous semble pouvoir expliquer raisonnablement les grands mouvements depuis le début de l'année. Ainsi donc l'euro et le dollar américain s'apprécient nettement vis-à-vis du yen et du yuan.

Au niveau des matières premières, les investisseurs ont largement boudé la classe d'actifs. Le Brent a ainsi perdu 12% en 6 mois.

Sur le marché actions, en Europe, le luxe a constitué un puissant moteur en 2023 avec Hermès +38.65%, LVMH + 27.92% par exemple.

Aux Etats unis, les marché actions ont eu un comportement très contrasté au premier semestre 2023. Les gagnants de 2022 comme l'énergie ou la finance sont devenus les perdants et inversement avec le secteur technologique.

Performance :

Sur la période du 30 juin 2022 au 30 juin 2023, le compartiment Europe Small Caps part B a affiché une performance de -1,3% avec une volatilité sur ces douze derniers mois de 12,2%.

Politique de gestion et principaux mouvements :

Le compartiment Europe Small Caps est investi en actions de petites et moyennes capitalisations et sélectionne notamment des entreprises européennes présentant des bonnes perspectives de croissance et de qualité à un prix raisonnable avec également de bonnes caractéristiques techniques de volatilité et de momentum.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons :

SICAV SEPIAM FUNDS – Exercice clos au 30/06/2023

- Au niveau de l'exposition :
 - Réduit la poche de liquidité (Cash + OPCVM monétaire) qui avoisine maintenant les 3% vs 10% au 30/06/22
- Au niveau sectoriel :
 - Augmentation notamment des valeurs industrielles de 7% (24% du portefeuille) ou de consommation de 16% (34% du portefeuille)
 - Réduction du poids des valeurs matières premières désormais en deçà de 1% ou des valeurs de santé (5% du portefeuille)
- Au niveau géographique :
 - Réduction du poids des valeurs françaises de 8% pour les ramener autour de 20% au profit de plusieurs pays comme l'Italie (12%), la Suède (12%) ou l'Angleterre (9%).

Perspectives :

En termes de perspectives, notre scénario principal est celui d'un atterrissage en douceur ou autrement dit, une poursuite d'une baisse progressive de l'inflation et de la croissance économique permettant aux banquiers centraux de faire une pause dans le cycle de resserrement monétaire. Les investissements actuellement en cours dans la transition énergétique ou encore l'intelligence artificielle permettent à l'économie de ne pas sombrer alors que le vieillissement de la population préserve l'emploi. Nous gardons bien évidemment que d'autres scénarii sont possibles mais moins probables comme par exemple une inflation qui ne baisserait pas suffisamment vite et qui conduirait les banquiers centraux à poursuivre une stratégie restrictive. Ou encore une récession profonde qui serait provoquée par l'impact progressif des différentes hausses de taux déjà réalisées mais se matérialisant petit à petit dans l'économie (décalage de 12 à 18 mois).

L'inversion de la courbe des taux de part et d'autre de l'Atlantique de même qu'une forte volatilité sur les taux devraient perturber à court terme.

Le pic des taux dans notre scénario central devrait être atteint cet été et constitue un soutien aux valorisations des entreprises. Un nombre important de mauvaises nouvelles semble déjà intégré dans les cours

Dans ce contexte, nous restons constructifs sur notre classe d'actifs car les niveaux de valorisation en absolu et en relatif sont attractifs.

Les valeurs GARP (c'est-à-dire valeurs de croissance de qualité, à prix raisonnable) continueront à être la base de notre portefeuille. Etant donné le ralentissement économique en cours, nous pensons que les valeurs cycliques ne surperformeront plus dans les prochains mois.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Réglementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Montségur Finance met en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires. Cette politique est détaillée dans le document éponyme consultable sur le site internet de la société <https://www.montsegur.com/informations-reglementaires/>

- Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice :

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Cessions	Acquisitions
MUNSTERS GRP		68406
SAMSE		62904
SCHOELLER BLECKMAN		61774
SWORD		60568
INTERPARFUMS		56999
BILENDI	54450	
BE SHAPING	55200	
ID LOGISTICS	57860	
WIIT	58079	
ORSERO	59862	

- Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Aucun.

- Communication des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG »)

La politique d'investissement n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance (E.S.G). Néanmoins, en sus des critères financiers traditionnels, nous nous efforçons d'analyser les valeurs dans lesquelles nous investissons en tenant compte de certains critères de Gouvernance, Environnementaux ou Sociaux.

- Frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-122 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est tenu à la disposition des porteurs de parts.

- Commissions de mouvement

Montségur Finance ne perçoit pas de commission de mouvement.

- Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

- Politique de rémunération

Montségur Finance met en œuvre une politique de rémunération. Cette politique est détaillée dans le document éponyme consultable sur le site internet de la société www.montsegur.com

Au cours de l'exercice 2022, l'effectif en équivalent temps plein au sein de la société Sepiam était de 3 personnes. Le total des rémunérations versées s'est élevé à 73.5K euros dont la part fixe est de 61% et la part variable de 39%. En vertu du principe de proportionnalité, Montségur Finance ne communique pas la répartition de façon plus détaillée.

- **Technique de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers (ESMA)**

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

- **Loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte**

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte.

- **Règlement SFDR et Taxonomie**

• **Article 6 (SFDR)**

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) font partie des éléments étudiés par Montségur Finance dans son processus d'analyse et de sélection des valeurs.

Néanmoins, n'ayant pas formalisé d'indicateurs reposant sur les critères ESG, Montségur Finance ne s'appuie pas sur ces critères pour la gestion de Sepiam Europe Small Cap. La stratégie est ainsi basée essentiellement sur la performance financière.

• **Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie »**

Les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- **Politique des droits de vote**

Conformément aux dispositions des articles 321-132 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la politique de vote est accessible sur le site de <https://www.montsegur.com/informations-reglementaires/>

- **Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce**

Aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Président tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MONTSEGUR FINANCE
39 rue Marbeuf
75008 PARIS

Ces documents sont également disponibles sur le site : www.montsegur.com

5. DIRECTION DE LA SOCIETE

La société est représentée, dirigée et administrée par la SAS MONTSEGUR FINANCE, SAS au capital de 1 146 060 euros, située au 39 rue Marbeuf - 75008 Paris, représentée par Monsieur François Chalet (Président) et Monsieur Ludovic Eyt-Dessus (Directeur Général).

6. INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Liste des mandats et fonctions exercées dans toutes autres sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice :

Monsieur François Chalet, Président

Egalement :

- Président de MONTSEGUR FINANCE

Monsieur Ludovic Eyt-Dessus, Directeur général

Egalement :

- Directeur Général de MONTSEGUR FINANCE

Nous vous invitons après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes à adopter les résolutions soumises à votre vote.

Le Président

7. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV SEPIAM FUNDS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

SICAV SEPIAM FUNDS

39, rue Marbeuf
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'assemblée générale de la SICAV SEPIAM FUNDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) SEPIAM FUNDS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



2023.09.26

19:31:53

+02'00'

Jean-Luc MENDIELA

SEPIAM FUNDS

Comptes annuels agrégés
30/06/2023

BILAN ACTIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 984 689,84	3 933 897,33
OPC MAÎTRE	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	9 984 689,84	3 787 287,33
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	9 984 689,84	3 787 287,33
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	146 610,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	146 610,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	6 961,85	2 254,75
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 961,85	2 254,75
COMPTES FINANCIERS	504 793,63	231 287,88
Liquidités	504 793,63	231 287,88
TOTAL DE L'ACTIF	10 496 445,32	4 167 439,96

BILAN PASSIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	11 040 542,19	3 607 734,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-845 162,76	458 482,48
Résultat de l'exercice (a,b)	72 935,55	9 885,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	10 268 314,98	4 076 102,43
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	228 130,34	91 337,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	228 130,34	91 337,53
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10 496 445,32	4 167 439,96

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 946,31	6,49
Produits sur actions et valeurs assimilées	214 448,09	97 191,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	220 394,40	97 198,09
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 404,94	3 103,23
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	5 404,94	3 103,23
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	214 989,46	94 094,86
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	111 836,12	83 064,55
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	103 153,34	11 030,31
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-30 217,79	-1 144,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	72 935,55	9 885,53

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV SEPIAM FUNDS est constitué de 1 compartiment :

- EUROPE SMALL CAPS

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (*)
- Compléments d'information (*)

(*) Se reporter aux informations concernant le compartiment.

EUROPE SMALL CAPS

COMPTES ANNUELS

30/06/2023

BILAN ACTIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 984 689,84	3 933 897,33
Actions et valeurs assimilées	9 984 689,84	3 787 287,33
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	9 984 689,84	3 787 287,33
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	146 610,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	146 610,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	6 961,85	2 254,75
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 961,85	2 254,75
COMPTES FINANCIERS	504 793,63	231 287,88
Liquidités	504 793,63	231 287,88
TOTAL DE L'ACTIF	10 496 445,32	4 167 439,96

BILAN PASSIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	11 040 542,19	3 607 734,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-845 162,76	458 482,48
Résultat de l'exercice (a,b)	72 935,55	9 885,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	10 268 314,98	4 076 102,43
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	228 130,34	91 337,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	228 130,34	91 337,53
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10 496 445,32	4 167 439,96

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 946,31	6,49
Produits sur actions et valeurs assimilées	214 448,09	97 191,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	220 394,40	97 198,09
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 404,94	3 103,23
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	5 404,94	3 103,23
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	214 989,46	94 094,86
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	111 836,12	83 064,55
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	103 153,34	11 030,31
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-30 217,79	-1 144,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	72 935,55	9 885,53

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs :

Les comptes relatifs au compartiment-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les cours retenus pour la valorisation du compartiment sont ceux de clôture.

Pour les valeurs dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, le dernier cours connu sera retenu.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'établissement de la valeur liquidative ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leurs valeurs probables de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces éléments seront communiqués au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

L'enregistrement des revenus se fait en intérêts courus.

Les opérations à terme ferme sont valorisées au cours de compensation du jour.

Les opérations à terme conditionnel sont valorisées au cours de compensation du jour.

Les titres d'OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

Les Titres de Créances Négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés en linéarisant la surcote/décote constatée à l'achat.

Les Titres de Créances Négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés à leur valeur de marché éventuellement corrigée d'un spread correspondant au risque de signature.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les contrats d'échange de taux sont valorisés à leur valeur de marché éventuellement corrigée d'un spread correspondant au risque de signature.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

La devise de comptabilité du compartiment est l'Euro.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan :

Les opérations hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché. La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nominal du contrat. La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Frais de gestion :

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux, barème (TTC) Europe Small Caps A	Taux, barème (TTC) Europe Small Caps B
Frais de gestion financière	Actif net	2% taux maximum*	1% taux maximum*
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,50% Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.	0,50% Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Un montant forfaitaire de 0 à 250€ est perçu	Un montant forfaitaire de 0 à 250€ est perçu
Commission de surperformance **	Actif net	10% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 6%, avec High Water Mark ¹	10% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7%, avec High Water Mark ¹

¹ Mécanisme de la High Water Mark : la commission de surperformance sera facturée au compartiment si et seulement si la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse de chaque exercice précédent à compter du premier jour de valeur liquidative.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

* Les frais de fonctionnement et autres services incluent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds

Exemples :

- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;

- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion du fonds tels que publicité, évènements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

II. Frais d'information clients et distributeurs

Exemples :

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;

- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;

- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;

- Information particulière aux porteurs directs et indirects 20 : Lettres aux porteurs... ;

- Frais de traduction spécifiques à l'OPC.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

III. Frais des données

Exemples :

- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données,) ;

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc

Exemples :

- Frais de commissariat aux comptes ;

- Frais liés au dépositaire ;

- Frais liés aux teneurs de compte ;

- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;

- Frais d'audit ;

- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);

- Frais juridiques propres à l'OPC ;

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs

Exemples :

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...) ;

- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Frais liés à la connaissance client

Exemples :

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

**Commission de surperformance :

Introduction

A compter du 1er juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit : La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle d'un taux de référence sur la période d'observation. La performance du compartiment sur ce même exercice est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de performance.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Le taux de référence est de 7% nets pour la part B et 6% nets pour la part A au cours de l'exercice. La commission de surperformance est ainsi fixée à 10% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7% pour la part B, avec High Water Mark et 10% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 6% pour la part A, avec High Water Mark.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son taux de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performance et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Si une année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action EUROPE SMALL CAPS A	Capitalisation	Capitalisation
Action EUROPE SMALL CAPS B	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	4 076 102,43	5 082 547,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 118 636,27	312 564,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 876 168,11	-588 582,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	268 771,18	1 079 547,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-836 282,00	-546 992,30
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-7,36
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-24 692,16	-19 967,54
Différences de change	-113 935,89	-42 495,93
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	552 729,92	-1 211 541,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	579 205,06	26 475,14
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-26 475,14	-1 238 016,81
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	103 153,34	11 030,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	10 268 314,98	4 076 102,43

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504 793,63	4,92
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	504 793,63	4,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 GBP		Devise 3 NOK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 271 869,58	12,39	948 879,16	9,24	577 466,68	5,62	535 496,54	5,22
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	4 504,35	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	56 401,07	0,55	2 540,24	0,02	22 731,13	0,22	147 025,41	1,43
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	24 033,53	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	6 961,85
TOTAL DES CRÉANCES		6 961,85
DETTES		
	Achats à règlement différé	49 611,14
	Rachats à payer	132 576,53
	Frais de gestion fixe	36 359,90
	Autres dettes	9 582,77
TOTAL DES DETTES		228 130,34
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-221 168,49

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EUROPE SMALL CAPS A		
Actions souscrites durant l'exercice	3 778,35	370 537,01
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	3 778,35	370 537,01
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 778,35	
Action EUROPE SMALL CAPS B		
Actions souscrites durant l'exercice	6 864,10	8 748 099,26
Actions rachetées durant l'exercice	-2 242,83	-2 876 168,11
Solde net des souscriptions/rachats	4 621,27	5 871 931,15
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 788,88	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EUROPE SMALL CAPS A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action EUROPE SMALL CAPS B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Action EUROPE SMALL CAPS A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	640,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action EUROPE SMALL CAPS B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	111 195,32
Pourcentage de frais de gestion fixes (*)	1,59
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

(*) Jusqu'au 02/01/2023, le taux de frais de gestion de l'action EUROPE SMALL CAPS B était de 2%. Puis du 03/01/2023 au 17/04/2023, ce taux est de 1,50%. A partir du 18/04/2023, ce taux est de 1%.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	72 935,55	9 885,53
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	72 935,55	9 885,53

	30/06/2023	30/06/2022
Action EUROPE SMALL CAPS A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 538,76	0,00
Total	1 538,76	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
Action EUROPE SMALL CAPS B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	71 396,79	9 885,53
Total	71 396,79	9 885,53

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-845 162,76	458 482,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-845 162,76	458 482,48

	30/06/2023	30/06/2022
Action EUROPE SMALL CAPS A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 354,14	0,00
Total	-1 354,14	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
Action EUROPE SMALL CAPS B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-843 808,62	458 482,48
Total	-843 808,62	458 482,48

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	2 474 533,10	2 992 734,90	5 082 547,62	4 076 102,43	10 268 314,98
Action EUROPE SMALL CAPS A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	373 756,15
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 778,35
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	98,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,35
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,40
Action EUROPE SMALL CAPS B en EUR					
Actif net	2 474 533,10	2 992 734,90	5 082 547,62	4 076 102,43	9 894 558,83
Nombre de titres	2 595,20	3 018,40	3 376,27	3 167,61	7 788,88
Valeur liquidative unitaire	953,50	991,49	1 505,37	1 286,80	1 270,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-167,20	-14,01	265,38	144,74	-108,33
Capitalisation unitaire sur résultat	10,82	-0,73	-21,77	3,12	9,16

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AIXTRON SE	EUR	3 000	93 270,00	0,90
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	450	93 375,00	0,91
DATAGROUP AG	EUR	1 100	64 240,00	0,63
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	1 800	81 540,00	0,80
ELMOS SEMICONDUCTOR SE	EUR	800	60 160,00	0,58
FREENET NOM.	EUR	4 400	101 112,00	0,99
GERRESHEIMER AG	EUR	400	41 240,00	0,40
KONTRON AG	EUR	5 100	92 361,00	0,90
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	400	94 960,00	0,93
NEXUS AG	EUR	550	31 075,00	0,30
STO AG VORZ.	EUR	150	23 040,00	0,23
SUESS MICROTEC AG	EUR	3 700	90 095,00	0,87
TOTAL ALLEMAGNE			866 468,00	8,44
AUTRICHE				
DO CO RESTAURANTS	EUR	1 100	137 720,00	1,34
SCHOELLER-BLECKMANN	EUR	1 000	53 100,00	0,52
TOTAL AUTRICHE			190 820,00	1,86
BELGIQUE				
BARCO NV	EUR	3 400	77 656,00	0,76
LOTUS BAKERIES	EUR	10	72 700,00	0,70
TOTAL BELGIQUE			150 356,00	1,46
DANEMARK				
CHEMOMETEC AS	DKK	500	31 286,09	0,31
INVISIO AB	SEK	3 500	68 188,56	0,66
RINGKJOEBING LANDBOBANK A/S	DKK	300	39 376,16	0,38
ROYAL UNIBREW AS	DKK	600	49 144,67	0,48
TOTAL DANEMARK			187 995,48	1,83
FEROE, ILES				
BAKKAFROST	NOK	500	27 426,52	0,26
TOTAL FEROE, ILES			27 426,52	0,26
FINLANDE				
ALANDSBANKEN-A	EUR	2 000	68 200,00	0,67
ALISA BANK PLC	EUR	3 000	1 138,50	0,01
CAPMAN B	EUR	14 000	36 470,00	0,36
EVLI PLC-CLASS B	EUR	3 000	58 200,00	0,57
HARVIA OYJ	EUR	4 100	94 710,00	0,92
KEMPOWER OYJ	EUR	2 400	81 600,00	0,80
KONECRANES SHS	EUR	1 000	36 850,00	0,36
NESTE OYJ	EUR	1 500	52 890,00	0,51
OMA SAASTOPANKKI OYJ	EUR	4 000	77 600,00	0,75
PONSSE SERIE 1	EUR	3 270	104 640,00	1,02
QT GROUP OYJ	EUR	1 050	80 283,00	0,78
SCANFIL OYJ	EUR	8 000	80 800,00	0,79
SIILI SOLUTIONS OYJ -REGISTERED SHARE	EUR	5 400	85 860,00	0,83

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VAISALA OY	EUR	2 000	84 300,00	0,82
TOTAL FINLANDE			943 541,50	9,19
FRANCE				
ARGAN	EUR	1 110	75 480,00	0,73
ASSYTEM BRIME	EUR	2 000	94 800,00	0,92
CATANA GROUP	EUR	9 000	63 000,00	0,62
CLASQUIN	EUR	350	25 970,00	0,25
COFACE	EUR	6 700	84 554,00	0,83
EKINOPS	EUR	5 000	39 650,00	0,38
Equasens	EUR	1 000	84 700,00	0,83
ESI GROUP	EUR	900	133 200,00	1,30
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	4 000	71 600,00	0,70
GROUPE CRIT	EUR	800	59 200,00	0,57
INFOTEL	EUR	1 360	78 336,00	0,76
INTERPARFUMS	EUR	1 650	107 745,00	1,05
LDC SA	EUR	450	52 200,00	0,51
MERSEN	EUR	2 250	93 375,00	0,91
NEURONES	EUR	1 800	71 820,00	0,70
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	1 011	101 100,00	0,99
PRECIA	EUR	2 100	59 010,00	0,57
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	667	1 085,88	0,01
ROBERTET	EUR	41	34 194,00	0,33
SAMSE	EUR	620	121 210,00	1,18
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	900	101 880,00	0,99
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	1 800	97 020,00	0,95
SPIE SA	EUR	4 000	118 400,00	1,15
THERMADOR GROUPE	EUR	700	57 680,00	0,57
VISIATIV SA	EUR	2 300	69 920,00	0,68
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	1 100	134 750,00	1,31
TOTAL FRANCE			2 031 879,88	19,79
GRECE				
EPSILON NET SA	EUR	11 000	88 880,00	0,87
MYTILINEOS S.A	EUR	1 850	59 829,00	0,58
TOTAL GRECE			148 709,00	1,45
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	2 500	83 975,00	0,82
BASICNET	EUR	17 800	95 052,00	0,93
BFF BANK SPA	EUR	7 600	76 228,00	0,75
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	1 100	88 660,00	0,87
CALTAGIRONE SPA	EUR	8 000	31 600,00	0,30
CEMBRE S.P.A.	EUR	2 100	64 260,00	0,62
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	8 200	104 058,00	1,01
INTERPUMP GROUP	EUR	1 900	96 672,00	0,94
LU-VE SPA	EUR	2 800	85 960,00	0,83
MAIRE TECNIMONT SPA	EUR	15 000	53 100,00	0,52
MASI AGRICOLA SPA	EUR	10 000	46 500,00	0,45
PIAGGIO & C SPA	EUR	24 000	91 200,00	0,89
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	940	37 036,00	0,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SESA	EUR	500	57 200,00	0,56
TECHNOGYM	EUR	9 000	76 320,00	0,74
TXT E-SOLUTIONS SPA	EUR	6 500	145 275,00	1,42
Zignago Vetro Spa	EUR	5 000	78 100,00	0,76
TOTAL ITALIE			1 311 196,00	12,77
LUXEMBOURG				
BREDERODE SA	EUR	730	73 730,00	0,71
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	EUR	6 000	76 800,00	0,75
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	1 650	69 019,50	0,68
SWORD GROUP	EUR	2 600	106 600,00	1,04
TOTAL LUXEMBOURG			326 149,50	3,18
NORVEGE				
AKER SOLUTIONS HOLDING ASA	NOK	17 000	56 502,05	0,55
EUOPRIS A SA	NOK	10 000	61 175,67	0,60
KITRON ASA	NOK	25 000	93 023,75	0,91
KONGSBERG GRUPPEN	NOK	2 300	95 938,14	0,93
PROTECTOR FORSIKRING ASA	NOK	7 000	98 803,83	0,96
SALMAR ASA	NOK	1 400	51 782,30	0,50
SANDNES SPAREBANK	NOK	7 500	54 468,56	0,53
TOTENS SPAREBANK	NOK	2 200	38 345,86	0,37
TOTAL NORVEGE			550 040,16	5,35
PAYS-BAS				
BASIC FIT NV	EUR	2 800	98 000,00	0,95
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	1 000	99 300,00	0,97
IMCD BV	EUR	300	39 510,00	0,39
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	30 000	98 070,00	0,96
NEDERLANDSCHE APPARATENFABRIEK NEDAP	EUR	1 000	58 200,00	0,56
VAN LANSCHOT KEMP NV	EUR	3 400	104 380,00	1,02
TOTAL PAYS-BAS			497 460,00	4,85
PORTUGAL				
JERONIMO MARTINS	EUR	4 450	112 318,00	1,09
SONAE SGPS SA	EUR	80 000	72 080,00	0,71
TOTAL PORTUGAL			184 398,00	1,80
ROYAUME-UNI				
3I GROUP PLC	GBP	4 000	90 809,53	0,88
BRITVIC PLC	GBP	5 000	49 867,18	0,49
DISCOVERIE GROUP PLC	GBP	3 000	29 361,05	0,28
ERGOMED PLC	GBP	4 000	45 439,72	0,44
GAMES WORKSHOP GROUP	GBP	700	89 061,84	0,87
INFORMA PLC	GBP	12 500	105 734,73	1,03
JUDGES SCIENTIFIC PLC	GBP	900	95 842,85	0,93
OXFORD INSTRUMENTS	GBP	2 300	73 157,94	0,71
PHOTO-ME INTL	GBP	39 000	74 339,38	0,73
PREMIER FOODS PLC	GBP	45 000	66 796,38	0,65
RENTOKIL INITIAL 05	GBP	8 000	57 323,95	0,56
SAFESTORE HOLDINGS PLC	GBP	6 000	59 351,26	0,58
WETHERSPOON PROV.DIVISION	GBP	6 000	47 012,63	0,46
WILMINGTON GROUP PLC	GBP	20 000	64 780,72	0,63

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ROYAUME-UNI			948 879,16	9,24
SUEDE				
ADDNODE GROUP AB	SEK	10 000	70 729,74	0,69
ADDTECH AB-B SHARES	SEK	5 000	99 445,17	0,97
AQ GROUP AB	SEK	2 500	90 953,37	0,88
BOLIDEN AB	SEK	1 100	29 029,27	0,29
BTS GROUP AB-B SHARES	SEK	1 999	43 093,94	0,42
FORTNOX AB	SEK	18 200	98 172,55	0,96
HANZA AB	SEK	3 000	24 141,29	0,23
KABE GROUP CL.B	SEK	4 000	79 623,90	0,78
MEDCAP AB	SEK	4 000	93 176,91	0,91
MUNTERS GROUP AB	SEK	8 600	89 092,37	0,87
NCAB GROUP AB	SEK	12 000	85 434,75	0,83
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	6 000	52 043,54	0,51
NP3 FASTIGHETER AB	SEK	3 000	41 395,96	0,40
PREVAS AB-B SHS	SEK	7 000	73 525,05	0,72
SDIPTECH AB - B	SEK	3 300	74 690,61	0,72
SEDANA MEDICAL AB	SEK	35 000	80 166,02	0,78
VITEC SOFTWARE GROUP AB	SEK	1 720	78 966,58	0,76
TOTAL SUEDE			1 203 681,02	11,72
SUISSE				
ALSO HOLDING-NOM	CHF	420	82 729,87	0,81
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	130	59 262,36	0,58
BURCKHARDT COMPRESSION HOLDING AG	CHF	150	80 455,66	0,78
GALENICA SANTE LTD	CHF	1 360	100 388,23	0,98
INTERROLL HOLDING AG NAMEN	CHF	9	25 423,99	0,24
MEIER TOBL GRP N	CHF	1 250	67 429,51	0,66
TOTAL SUISSE			415 689,62	4,05
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			9 984 689,84	97,24
TOTAL Actions et valeurs assimilées			9 984 689,84	97,24
Créances			6 961,85	0,07
Dettes			-228 130,34	-2,23
Comptes financiers			504 793,63	4,92
Actif net			10 268 314,98	100,00

Action EUROPE SMALL CAPS A	EUR	3 778,35	98,92
Action EUROPE SMALL CAPS B	EUR	7 788,88	1 270,34



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV SEPIAM FUNDS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2023

SICAV SEPIAM FUNDS

39, rue Marbeuf
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



2023.09.26

19:32:33

+02'00'

Jean-Luc MENDIELA